



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 mars 2023

# L'HABITATION D'UN ADMINISTRATEUR DE NATURE ENVIRONNEMENT 17 VANDALISÉE

### **Une agression intolérable**

A la fin d'une manifestation à La Rochelle le 22 mars, à l'appel de certains syndicats agricoles et d'irrigants, pour continuer à irriguer à l'identique et contre l'interdiction des pesticides, un groupe d'agriculteurs a déversé devant l'habitation d'un administrateur de l'association de protection de la nature et de l'environnement, Nature Environnement 17, des pneus et des tuyaux, a balaféré de graffitis ses murs, tout en s'en prenant à son épouse.

### **Nous dénonçons ces intimidations et dégradations.**

Ces agressions de groupes d'agriculteurs à l'encontre de nos associations n'ont cessé de se multiplier, en toute impunité, alors que, dans le même temps, l'Etat utilise le contrat d'engagement républicain pour faire taire toute expression militante. De telles pratiques sont inacceptables dans un État de droit : nous attendons une condamnation ferme des auteurs de ces dégradations par les pouvoirs publics et notamment de la part du gouvernement.

### **Nous agissons démocratiquement**

Nos associations utilisent tous les outils de la démocratie, plaidoyer, participation aux commissions départementales et régionales, actions d'éducation à l'environnement, études et expertises naturalistes, et actions juridiques, pour défendre nos biens communs : la biodiversité, les sols, l'air et l'eau.

### **Vers une réforme des pratiques agricoles**

Les causes de la crise que subit aujourd'hui le monde agricole ne sont pas à rechercher du côté des associations de protection de la nature. Depuis des décennies, nous appelons à une réforme de fond des pratiques agricoles, recentrées sur la proximité, sur le respect de la biodiversité et des ressources naturelles, avec une juste rémunération des agriculteurs, basée sur le travail fourni et sur les aides de l'Europe. Les consommateurs nous suivent en ce sens.



### **Pour la concertation et la responsabilité de l'Etat**

La solution ne peut pas se trouver dans l'intimidation envers les associations de défense de l'environnement mais plutôt dans la concertation et sous la responsabilité de l'État.

L'Etat doit condamner ces agressions, punir les responsables et protéger nos militants, bénévoles et administrateurs.

France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, confédération régionale des associations du réseau FNE, est agréée pour la protection de la nature et habilitée à participer au débat public en Nouvelle-Aquitaine. Retrouvez-nous sur <https://fne-nouvelleaquitaine.fr/>

Poitou-Charentes Nature, membre fondateur de FNE NA, est la fédération picto-charentaise des associations de protection de la nature et de défense de l'environnement.